

UCV Info Flash

Parascolaire : la vérité des chiffres

Parascolaire : les communes unies pour défendre leur ligne

Les membres des deux Associations, réunies en assemblée ce jeudi 10 septembre à Yverdon-les-Bains, ont validé d'un seul tenant la ligne défendue par leurs comités respectifs : ancrer dans la loi (LAJE) une contribution cantonale évolutive et plus importante qu'annoncée. Ils ont aussi exprimé un important ras-le-bol par rapport à la pression financière constante exercée sur les communes. Les coûts liés aux structures d'accueil à mettre en place dans les années à venir se chiffrent en centaines de millions. Et dans ce dossier, si l'Etat persiste sur la façon de répartir la facture, le risque est majeur de ne pas arriver à réaliser la mise en œuvre attendue. Les membres ont donc mandaté leurs organes faïtiers afin de poursuivre le débat dans le cadre parlementaire cet automne.

Pour rappel, les dossiers « accueil de jour » et réforme sur la fiscalité des entreprises (RIE III) ont été joints dans le projet défendu par le Gouvernement vaudois ; les associations de communes, - UCV et AdCV, - ont déjà marqué ensemble leur désaccord face à cette approche qui mélange deux politiques distinctes et prêterit nos collectivités publiques.

Si les communes sont favorables à la réforme sur la fiscalité des entreprises, elles demandent **la compensation intégrale** des impacts financiers engendrés par la mise en œuvre anticipée de cette réforme, soit 25.6 millions de pertes fiscales sur 2017 et 2018. La délégation du Conseil d'Etat n'est pas entrée en matière, de même que la commission des finances du Grand Conseil, laquelle n'a pas suivi les amendements déposés ; la Cofin a en revanche déposé une motion qui renvoie un éclairage approfondi de la situation financière actuelle des communes. Pour les faïtières, cette motion mélange des thématiques qui n'ont rien à voir entre elles.

Ecole à journée continue : la réalité des chiffres

Mettre en place « l'école à journée continue », c'est notre devoir constitutionnel et les communes n'ont pas attendu la traduction légale de l'article 63a cst-VD pour prévoir des locaux au gré des constructions scolaires induites par la LEO. Pour la mise en œuvre opérationnelle, les discussions en cours au sein de la plate-forme parascolaire Etat/communes doivent encore finaliser certaines modalités.

Sur le plan financier, c'est une autre paire de manches. Les communes revendiquent une responsabilité partagée avec le Canton tout en assumant leur rôle principal dans le domaine parascolaire. Le développement de cette prestation publique a un coût très élevé : de 394 millions en 2015, les charges dépasseront les **650 millions en 2022**. !

Aujourd'hui, l'Etat participe à hauteur de 7.7% des coûts globaux du pré et parascolaire (30.5 millions); les communes pour près de 43% (env. 190 millions). Le reste est principalement financé par les parents en fonction de leurs revenus (plus de 150 millions) et les employeurs via une participation accrue à la FAJE prise sur un pourcentage de la masse salariale (25 millions), plus quelques dons et autres contributions diverses.

Dans son projet, l'Etat prévoit d'augmenter sa participation financière à 67 millions en 2022, toujours sur la base d'un décret ; ce montant représente environ 10% des coûts globaux. En suivant ce

modèle, la participation des communes s'élèverait à 272.5 millions en 2022 (40.7%). Voir tableau 1 in fine.

Selon le modèle proposé par les communes vaudoises, la contribution du Canton passerait de 10 à 16% des coûts globaux en 2022, soit environ 108 millions, et celle des communes se situerait à 35%, soit un peu plus de 230 millions, une différence évaluée à 40 millions. Voir tableau 2 in fine.

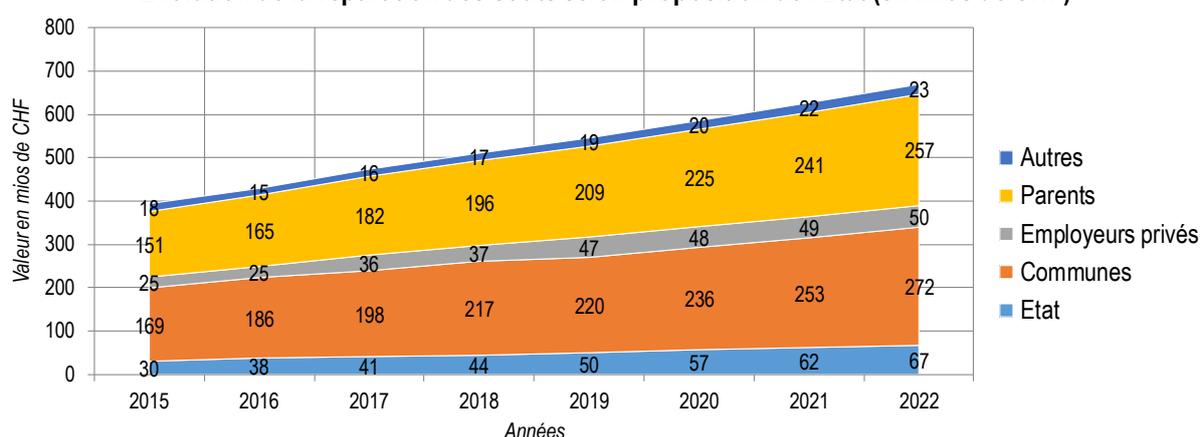
Les communes revendiquent une participation de l'Etat évolutive et plus importante au financement de la FAJE, qui plus est dans le cadre d'un mécanisme ancré dans la loi dès 2016 et pas par décret.

Légitimées par leurs membres et réunies sous une seule bannière, les associations de communes s'efforceront de faire entendre leur voix dans le cadre du débat parlementaire.

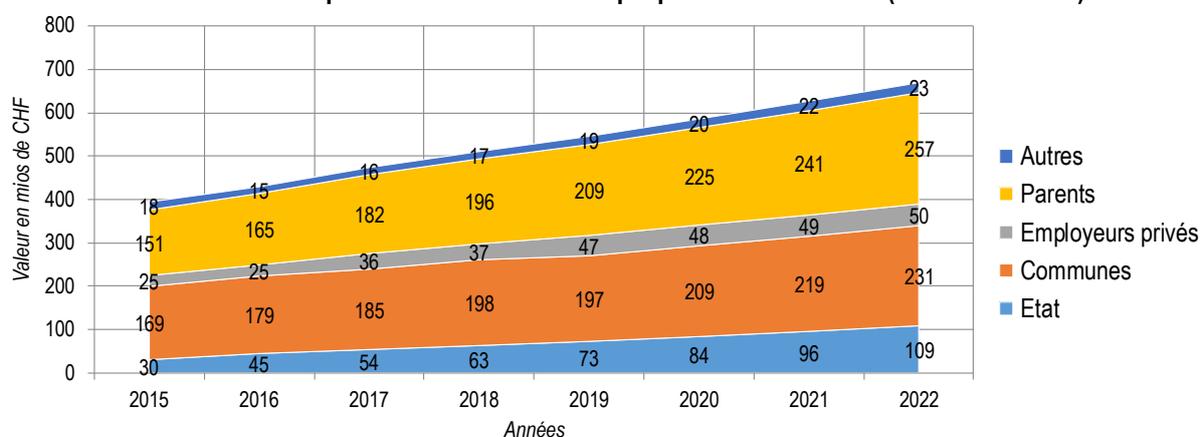
Le document de présentation de l'assemblée du 10 septembre est à votre disposition sur Extranet (accès avec le mot de passe de la commune).

Votre Comité

Evolution de la répartition des coûts selon proposition de l'Etat (en mios de CHF)



Evolution de la répartition des coûts selon proposition UCV/AdCV (en mios de CHF)



Pully, le 11 septembre 2015